

Concertation des artistes-auteur·ices de Nouvelle-Aquitaine

Synthèse

Myrha Morvan-Dutreuil à l'écriture et à la photographie

Département de la Charente

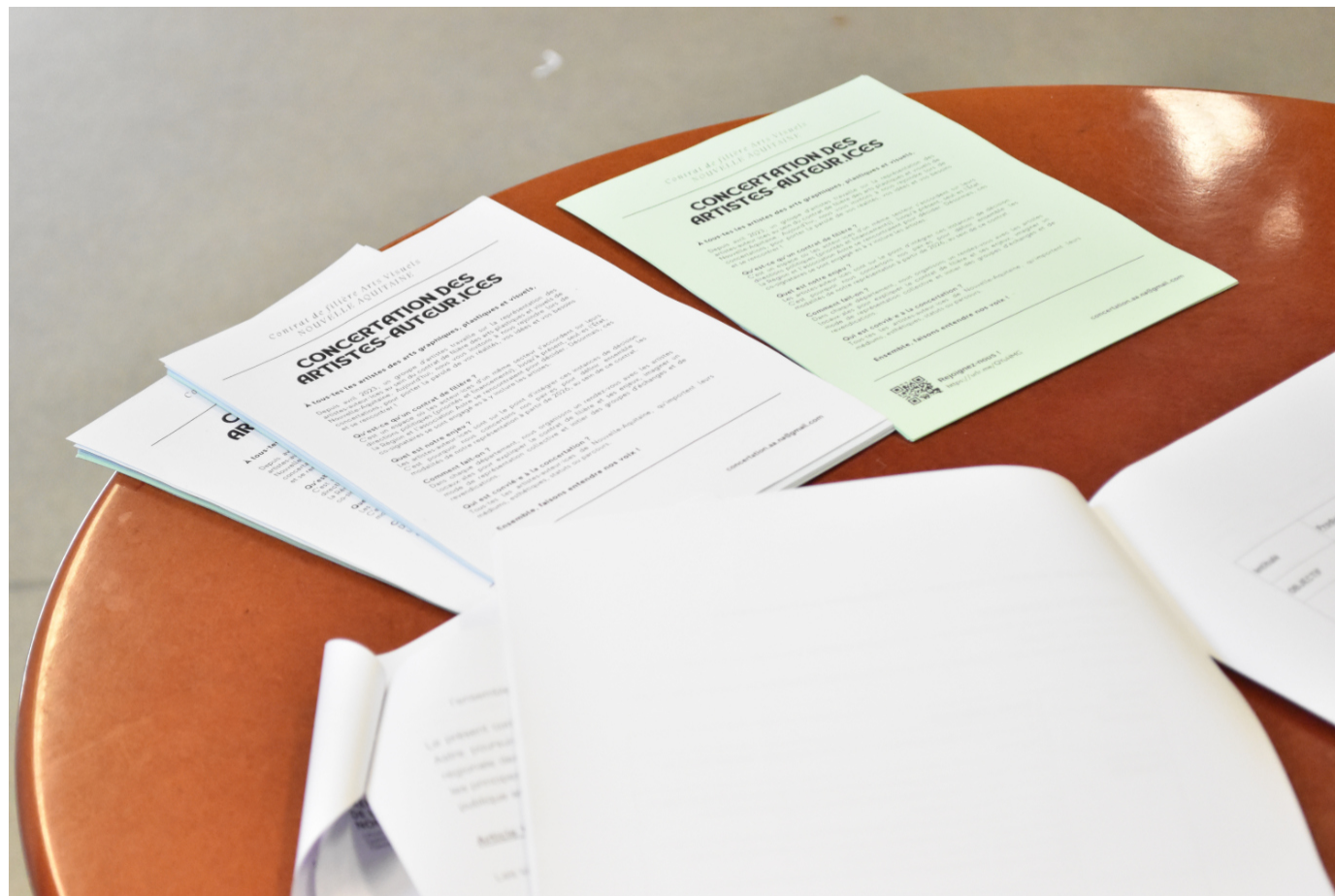
Rencontre organisée par Anne Battoue & Sabrina Ambre Biller
Cognac, le 12 mai 2026

Avec le soutien du théâtre l'Avant Scène et de Laurent Nicolai

Lors du cambriolage de mon domicile, les photographies prises durant la concertation sont malheureusement parties avec l'appareil photo. En remplacement, les images faites à la concertation de Vienne sont utilisées pour illustrer ce document.

Introduction	
Présentation	5
Objectif de la journée	5
 Le contrat de filière	
Définition d'un contrat de filière	7
Enjeux pour les artistes	7
Lecture du contrat de filière arts visuels 2023-2026	8
Les objectifs du contrat en trois axes	11
 Propositions des artistes à la lecture des axes	
Appels à candidature	17
Exposition	18
Mise en lien	18
Accompagnement professionnel	18
Formation	18
Santé	18
Outils	18
Écologie	18
Rémunération	19
Contrat de filière	19
Politique	19
 Échanges et propositions sur les formes de représentation	
Expériences collectives passées	23
Gouvernances désirables	24
 Annexes	
Flyer et programme	28
Synthèse du contrat de filière	30
Documents relatifs au contrat de filière	31
Post-its	32
Feuilles de route des groupes de travail	35
Notes brutes des groupes	36

24 inscrit·es
17 participant·es
16 artistes
3 structures



Introduction

Présentation

Nous travaillons, depuis 2023, sous la forme d'un groupe informel d'une quinzaine d'artistes à l'élaboration de cette concertation. Celle-ci a pour objectif de construire une représentation des artistes au sein du prochain contrat de filière. Elle se déploie dans les 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine, sur les années 2025 et 2026.

Objectif de la journée

Cette journée a pour objectif de faire émerger les formes de représentations souhaitées par les artistes du département pour siéger dans le contrat de filière 2027-2030. Cela passe par la compréhension du contrat de filière actuel, l'identification des dynamiques sur le territoire, des temps de discussion partagés, la mise en commun des idées et rencontrer de nouveaux.elles artistes souhaitant rejoindre le groupe de coordination.



Définition d'un contrat de filière

C'est un contrat dans lequel l'État, la Région et les professionnel·les du secteur s'accordent sur une politique culturelle régionale : Comment ensemble voulons-nous soutenir, structurer et développer le secteur des arts visuels dans notre région ? Depuis quels enjeux axerons-nous les actions et financements ? C'est un outil pour avancer dans une direction choisie ensemble, au niveau régional.

Enjeux pour les artistes

Jusqu'à présent les artistes ne font pas partie des signataire.trices du contrat de filière. Seules les structures (diffuseurs, collectifs, associations, etc.) et les administrateur.ices se retrouvaient pour l'écrire. En participant on espère des financements plus adaptés aux besoins locaux, et une meilleure compréhension entre administrateur.ices, structures culturelles et artistes de nos pratiques et besoins respectifs.

Pour aller plus loin, voir l'annexe « Documents relatifs au contrat de filière », page 33.

Lecture du contrat de filière arts visuels 2023-2026

Les principes fondateurs :

La liberté de l'expression artistique et les droits culturels des personnes

Un modèle économique de non rentabilité

L'équité territoriale

La solidarité entre les acteur.ices

L'horizontalité des relations entre tous·tes les acteur·ices

Une culture de travail commune respectant les conditions socio-économiques de chacun·e et impliquant tous·tes les acteur.ices

Le droit à l'expérimentation

L'évaluation des actions et des dispositifs menés

Des stratégies de résilience intégrant la transition écologique



Les objectifs du contrat en trois axes

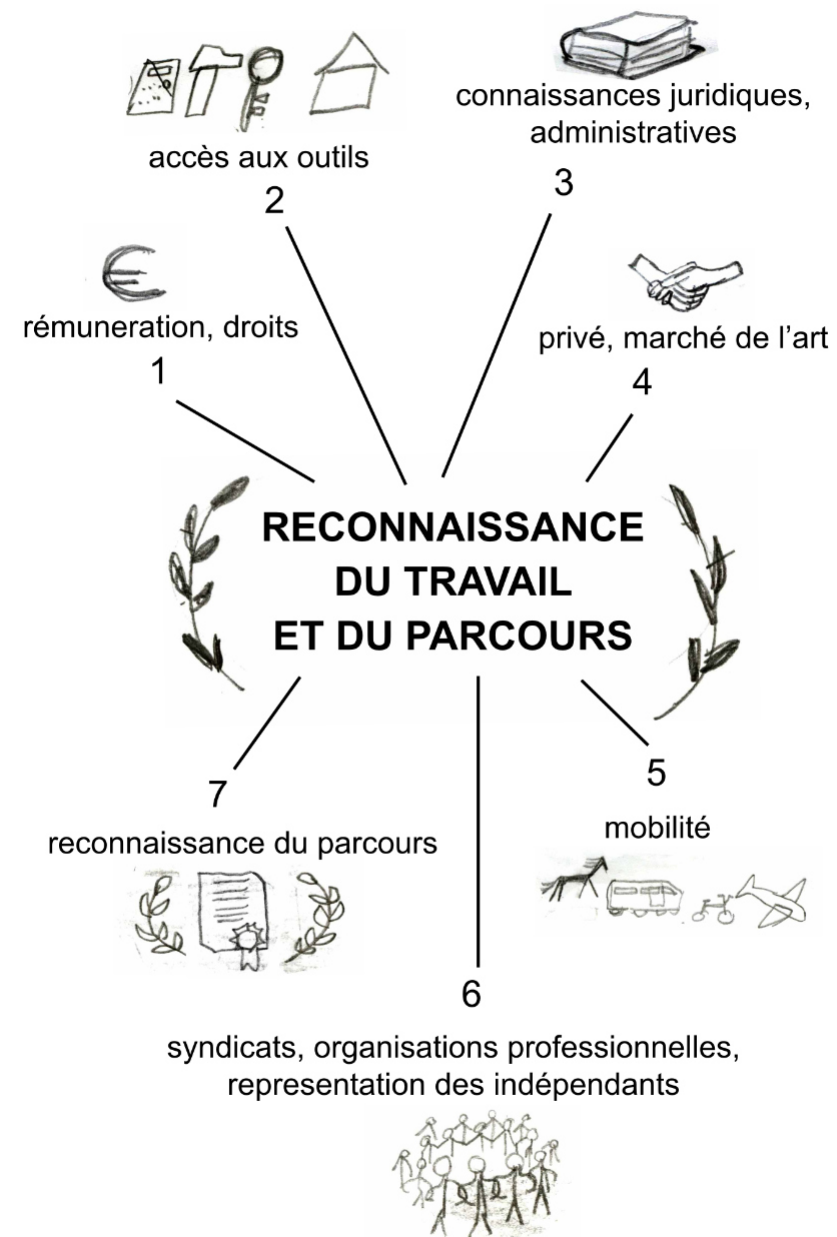


Schéma Axe 1, affiche papier, 100x150 cm

1. La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels :

La consolidation de la rémunération artistique et le respect des droits des artistes

L'accès des artistes aux outils de professionnalité

Une connaissance partagée par tous.tes les acteur.ices de l'environnement administratif et juridique lié au travail de la création

Le développement de collaborations avec les acteur.ices du secteur privé et du marché de l'art

Le soutien à la mobilité régionale, nationale et internationale

La représentation professionnelle régionale des artistes auteur.ices et des indépendant.es

La reconnaissance et la consolidation des parcours professionnels pour l'ensemble des métiers de la filière

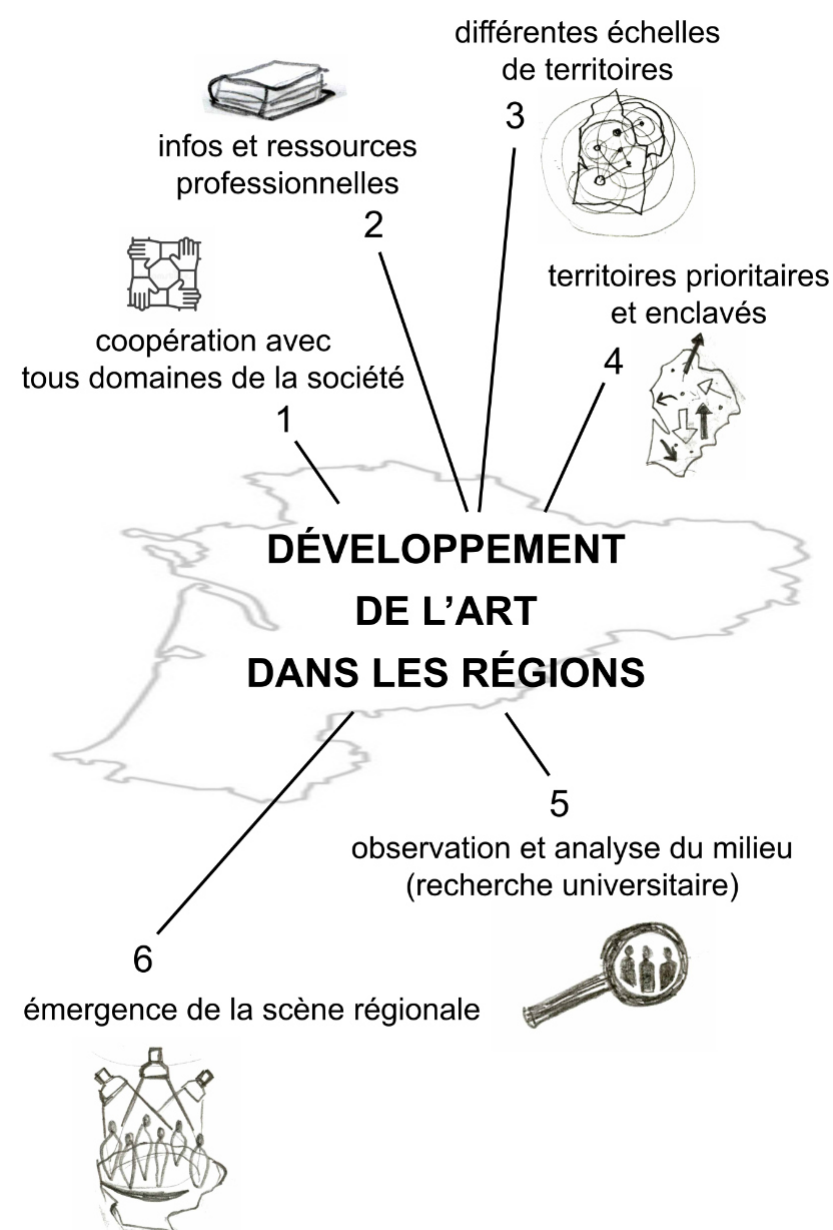


Schéma Axe 2, affiche papier, 100x150 cm

2. Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région

Coopération entre les acteur.ices de la filière et avec les autres secteurs d'activités

Accès équitable à l'information et aux ressources professionnelles

Meilleure prise en compte du secteur à différentes échelles de collectivités territoriales et dans le développement local

Attention particulière portée aux territoires considérés comme prioritaires ou enclavés

Appui à l'observation de la filière et à la recherche universitaire

Soutien à l'émergence d'une scène régionale des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine

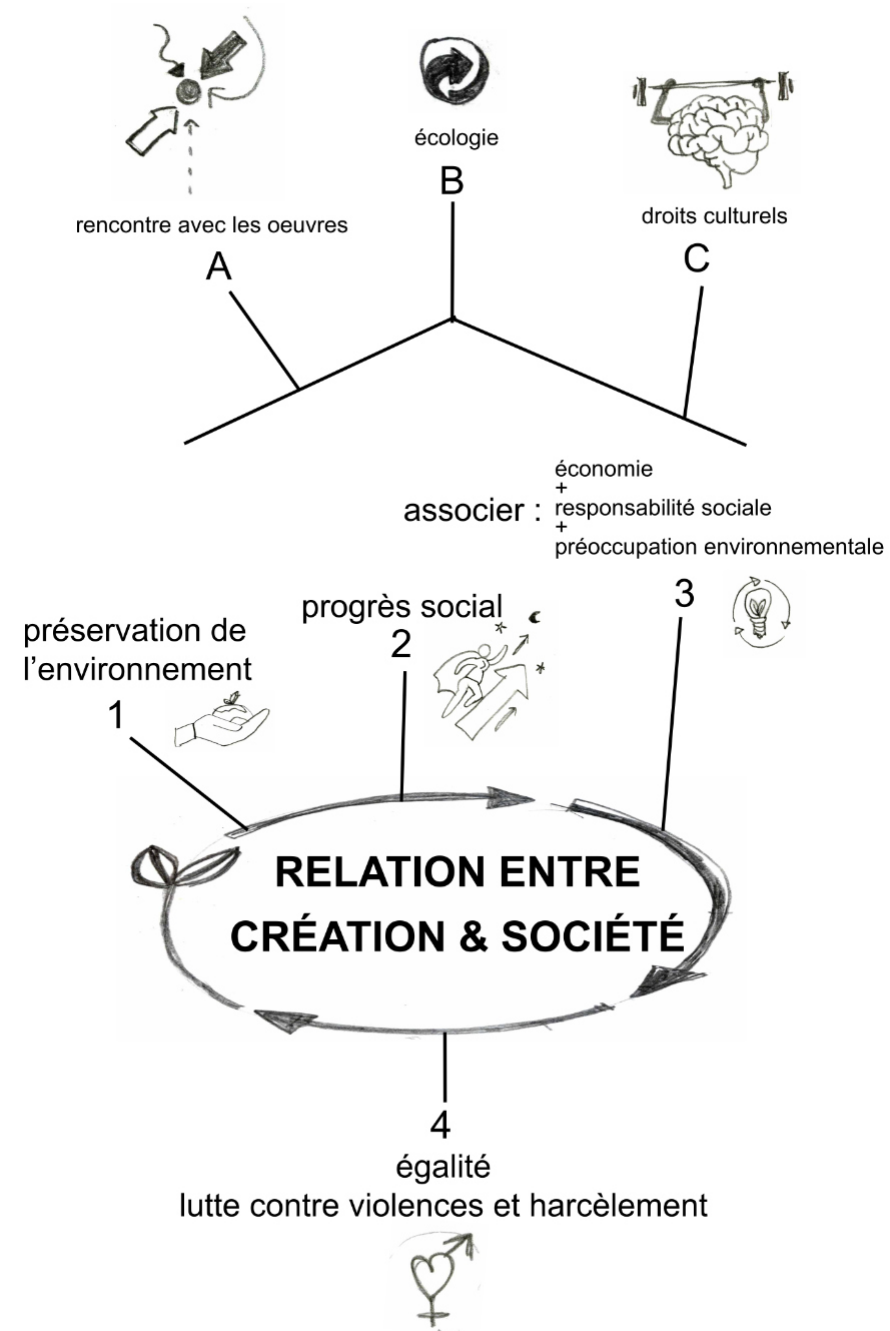


Schéma Axe 3, affiche papier, 100x150 cm

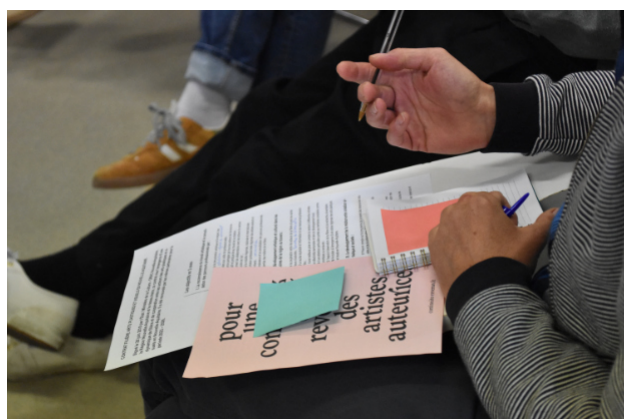
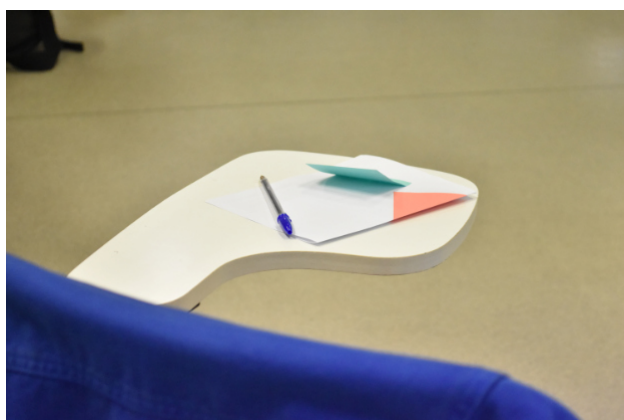
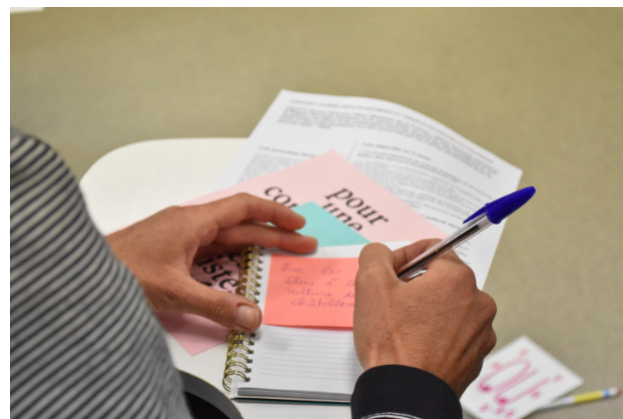
3. Le développement de la relation entre création artistique et société

Prise en compte sur le long terme de la rareté des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement

Prise en compte de la nécessité du progrès social

Association de la pérennité économique avec la responsabilité sociale et la préoccupation environnementale

Respect de l'égalité entre les sexes et lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels



Propositions des artistes à la lecture des axes du contrat de filière

PROCÉDÉ

À la lecture de chaque axe, les participant.es ont été invité.es à noter sur des post-it les actions qui leur paraissent nécessaires à porter au sein du prochain contrat de filière. Ces notes individuelles sont ici synthétisées et regroupées par thématiques.

Appels à candidature

- Rémunérer le temps de travail lié au montage des dossiers de candidature
- Simplifier les dossiers de candidature, notamment en uniformisant les attendus, afin de ne pas reconstruire un dossier à chaque fois
- Sortir de la logique d'appels à projets, car elle fragilise les artistes et les met en concurrence
- Créer un index/un site qui regroupe et classe les appels à candidatures
- Donner en une fois le budget des marchés publics, afin d'éviter aux artistes d'avancer des fonds qu'ils n'ont pas
- Adapter les appels à projets et marchés publics à la réalité du statut des artistes-auteurs (Micro BNC)

Expositions

- Utiliser les commerces vides comme lieu d'exposition, grâce à un statut associatif et au soutien des collectivités
- Soutenir financièrement les artistes indépendant.es dans la création de lieu d'exposition et de résidence
- Faciliter l'accès des écoles à un budget pour les sorties culturelles, afin de sensibiliser les élèves à d'autres expositions que celles des Fracs
- Proposer de l'éducation culturelle via un camion-expo circulants dans différents quartiers et communes

Mise en lien

- Créer des temps de parole entre artistes (potentiellement ouverts aux autres acteurs culturels), qui soient animés par une personne formée
- Créer des rencontres entre les artistes, par des événements réguliers et locaux ou des ouvertures d'atelier
- Proposer des m.parrainage entre artistes et non-artistes ou entre artistes établis et artistes en début de carrière
- Par des rencontres départementales annuelles, mettre en lien chercheur.euses et artistes
- Faciliter la rencontre entre artistes et mécènes (par des outils, plateformes, index, ...)
- Développer le lien entre artistes et entreprises, via des annuaires, plateformes et outils pour favoriser les rencontres, notamment de mécénat, les résidences et l'entrée de l'art(iste) en entreprise (prêt, expo, rencontre, etc.)
- Créer un annuaire des artistes avec des informations sur la géographie, la pratique

Accompagnement professionnel

- Avoir un.e référent.e des artistes dans chaque département, notamment pour relayer les informations
- Proposer un suivi aux artistes-auteur.ices (des rendez-vous obligatoires durant lesquels on s'enquiert de l'état du travail et des besoins, notamment en termes de formation)

Formation

- Accéder localement à de la formation continue et un partage des pratiques artistiques. Par exemple via un référencement des artistes locaux ouvert.es à transmettre leur pratique et une rémunération de ces derniers via les cotisations URSAFF

Santé

- Offrir une visite médicale annuelle gratuite, avec des analyses liées à la toxicité des produits utilisés et de la prévention
- Reconnaître le lien entre création artistique et bien-être, agissant tant sur les publics que sur les créateur.ices

Outils

- Défrayer tous les déplacements professionnels des artistes
- Mutualiser l'emploi d'un.e comptable / agent.e administratif
- Centraliser et référencer tous les :
 - petits festivals
 - lieux d'exposition et leurs conditions
 - contacts des personnes et services capables d'aider des projets, sur le plan administratif et/ou artistique
 - artistes locaux.les disponibles pour travailler avec les écoles
 - espaces d'atelier
 - appels à candidature, avec des filtres applicables
 - informations et ressources professionnelles

Écologie

- Créer des ressourceries et organiser la récupération de matériel
- Lever les contraintes socio-écologiques des appels à candidature ; les artistes étant souvent sensibilisé.es aux enjeux sociaux et environnementaux, la priorité est d'atténuer la violence sociale qu'elleux vivent

Rémunérations

- Permettre aux artistes d'accéder à un revenu minimum
- Contraindre les organismes publics et privés à payer les artistes lorsqu'ils exposent, animent des ateliers, etc
- Diffuser et contraindre à l'application d'un référentiel de rémunération des artistes
- Créer des contrats de travail à temps partiel avec des statuts et salaires qui soient spécifiques aux artistes-auteur.ices
- Abolir l'ambiguïté entre ce qui relève de l'animation et de la vente d'œuvre

Contrat de filière

- Évaluer la réalisation des objectifs du contrat de filière, et penser leur réalisation avec les artistes-auteur.ices
- L'idée d'un suivi obligatoire des artistes et d'un.e référent.e départemental.e serait un moyen de faire remonter les besoins des artistes au sein du contrat de filière

Politiques

- Contraindre les collectivités à rémunérer les artistes, via une circulaire produite par le ministère de la Culture
- Intégrer les artistes dans la construction des politiques culturelles à l'échelle de la ville/ de l'agglomération, en tant qu'expert.es de leur secteur
- Investir davantage et mieux le rôle de soutien à l'art des collectivités, notamment par une meilleure connaissance du secteur par les acteur.ices
- Rendre obligatoires les rencontres et visites d'ateliers pour les personnes décisionnaires (attributeur.ices de subventions, directeur.ices de lieux culturels)
- Effacer les distinctions entre artistes (ex : artistes cotisants/ non-cotisants, art contemporain/ art moderne, art/ artisanat, coopérative d'activités et d'emploi culturels et artistiques/ artistes-auteur.ices), notamment dans l'accès aux aides, aux subventions et à la reconnaissance
- Distinguer artistes amateur.ices et artistes professionnel.les
- Diffuser aussi les artistes locaux dans les FRAC

Échanges et propositions sur les formes de représentation

PROCÉDÉ

Par petits groupes, les artistes répondent à une série de questions (voir annexe page 37) pour déterminer la façon dont iels veulent s'organiser collectivement en Charente et porter leur idée à l'échelle régionale. Par la suite une restitution est faite à l'ensemble des groupes.

Attention, ces notes individuelles sont à considérées comme telles et non comme le résultat d'une discussion et d'un accord collectif. En revanche, elles peuvent servir d'amorce aux artistes en vue de débattre et de formuler des propositions collectives au niveau local et régional.



Expériences collectives passées

- Comité de quartier - Collectif d'artiste non associatif - Association - Coopérative - Colocation - Société gérant - Entreprise - Salariat - Couple + entreprise	- Se baser sur le volontariat, la transparence et l'horizontalité - Prendre les décisions collectivement - Prendre des décisions rapidement - Pour chaque poste, placer un binôme - Disposer de personnes référentes, d'outils de communication et de relais d'information - Répartir précisément et mutualiser des tâches clairement définies - Mutualiser et transmettre nos expériences - Avoir un rapport de force grâce au nombre - Rompre l'isolement - Créer des opportunités professionnelles	- Un fonctionnement en petit groupe est difficilement transposable à grande échelle - Le statut informel produit une absence de légitimité auprès des collectivités - Organisation verticale - Une structure trop forte, qui ôte la liberté et produit une perte de sens - Le poids d'une structure administrative - Si une personne part, le fonctionnement du collectif est mis en péril - Investissement inégal entre les membres - Différences de caractères : difficulté à déléguer le travail, prises de pouvoir - Manque de temps et de lieux physiques pour se rencontrer - Difficulté à créer et participer à des projets communs
---	---	--

Gouvernances désirables

1) La Charente est décrit comme un département rural, avec une communauté artistique dispersée sur le territoire. Néanmoins Angoulême rayonne culturellement du fait de sa reconnaissance par l'Unesco comme « Ville de l'image » et de ses événements de grande portée ; ce qui attire des financements pour les arts visuels.

La population charentaise est perçue comme âgée, à tendance conservatrice. La communauté artistique est ressentie comme traversée par des clivages tels que urbains/ ruraux, art moderne/ art contemporain, jeune génération/ ancienne génération, ancien.nes étudiant.es des Beaux-arts/ autodidactes.

2) Afin de recueillir les besoins des artiste-auteur.ices, les participant.es proposent :

- la création d'un lieu physique (type Fabrique Pola en Charente), ayant pour mission d'organiser des événements et rencontres entre artistes, mais aussi de créer du lien avec les départements et villes voisines.
- L'organisation de rencontres portées par des artistes, au sein desquelles recueillir les problématiques et transmettre l'information.
- La création d'une structure de suivi professionnel des artistes, qui proposerait des aides et des rendez-vous obligatoires (comme le font Charente Emploi avec les bénéficiaires du RSA ou la Ligue de l'enseignement pour les services civiques, par exemple) et organiserait des temps de rencontres entre artistes.

3) Pour porter ces besoins, plusieurs propositions ont été faites :

- Un groupement d'artistes à la forme horizontale (Scic/ Scop/ Syndicat/ Asso/ ... comparer les formes) est chargé de valider les outils proposés par le contrat de filière et de vérifier que les objectifs sont bien remplis.
- Un.e référent.e qui, via la structure de suivi professionnel des artistes, synthétise les besoins des artistes afin qu'ils soient remontés aux autres partenaires du contrat de filière.
- Un.e ou deux artistes volontaires par circonscription recueillent l'information de terrain lors de rencontres entre artistes. Des délégué.es départementaux sont mandaté.es pour relayer cette information auprès des institutions, dans lesquelles ils doivent siéger. Une administration (composée de non artistes) est disponible pour tous les départements. Le travail est indemnisé et les mandats défini dans le temps (max 2 ans)

ANNEXES

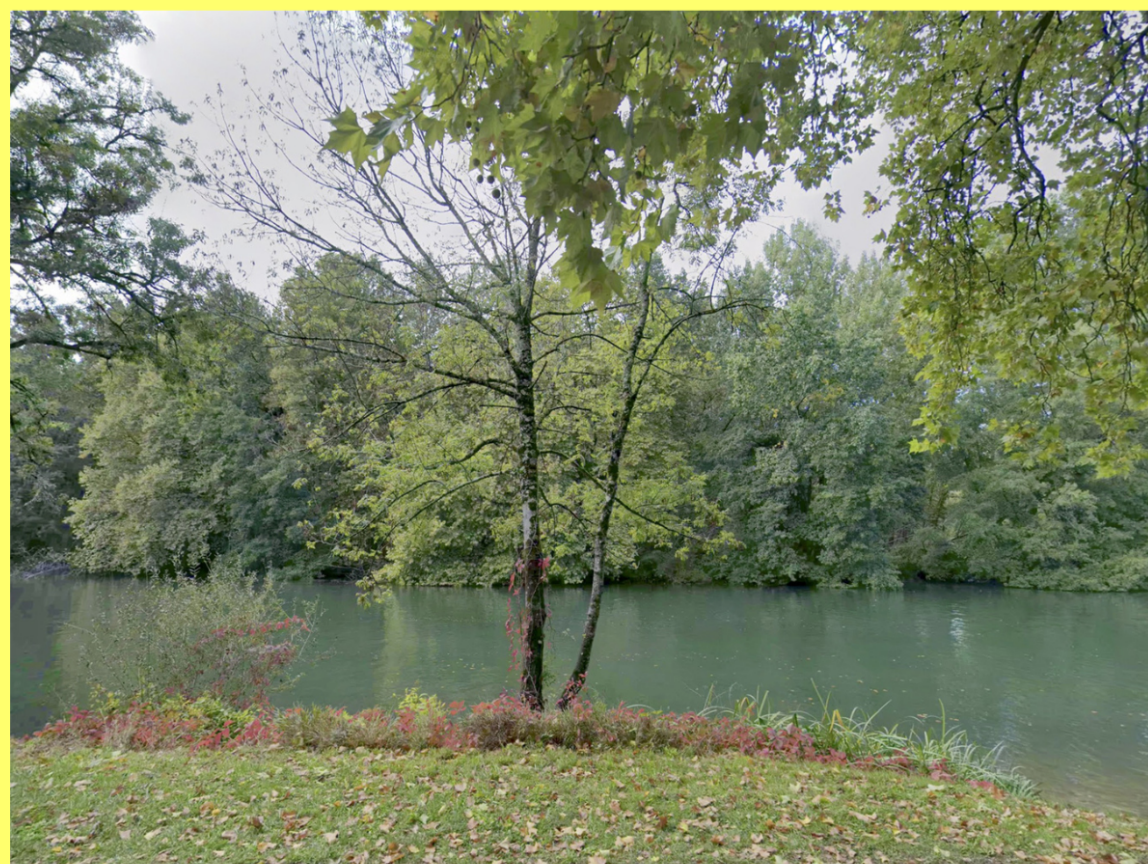
12 mai 2026
de 10h à 17h

Cognac

L'Avant-Scène théâtre municipal

CONCERTATION DES ARTISTES-AUTEUR.ICES DE CHARENTE

*Contrat de filière Arts Visuels
NOUVELLE AQUITAINE*



Sur inscription

<https://urlr.me/9AW5Qv>

**L'Avant-Scène théâtre municipal
1 place Robert Schuman
16100 Cognac**

**CONCERTATION
DES ARTISTES-AUTEUR.ICES
DE CHARENTE**

Nouvelle Aquitaine

Programme de la journée

À Cognac, mardi 12 mai 2026 de 10h à 17h

À l'Avant-Scène Théâtre Municipal de Cognac
1 place Robert Schuman, 16100 Cognac

À prévoir : pique-nique pour l'auberge espagnole du midi.
Prévoyez vos boissons, mets sucrés et salés

10h - Accueil avec café et gourmandises

10h30 - Introduction : présentation des artistes de la concertation
et des partenaires pour l'organisation de cette journée.

11h - Lecture collective du contrat de filière Arts visuels de Nouvelle-Aquitaine et
des 3 thématiques :

- La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels
- Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région
- Le développement de la relation entre création artistique et société

12h30 - Repas du midi en auberge espagnole

14h - Travail en petits groupes

Tour de table

Questions thématiques :

- Quelles expériences de formes collectives ? (personnelles et professionnelles)
- Quelles propositions collectives souhaitées sur le territoire de la Charente ?
(gouvernance locale vers le régional, répartition géographique sur le territoire, canaux de communication)

15h30 - Pause

15h45 - Synthèse des travaux de groupe et de la journée

17h - Fin de la journée

Cette rencontre est organisée avec le soutien de l'Avant-Scène théâtre municipal de Cognac.
Cette action s'inscrit dans le contrat de filière arts plastiques et visuels 2023 - 2026 porté par l'État / Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre, réseau régional arts plastiques et visuels.

Plus d'informations :
concertation.aa.na@gmail.com

**L'Avant-Scène
1 place Robert Schuman
16100 Cognac**

CONTRAT FILIÈRE ARTS PLASTIQUES ET VISUELS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Signé le 28 juin 2018 par l'Etat / Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le réseau Astre, ce contrat vise l'émergence d'une dynamique de filière et de coopération entre les acteurs des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine. Il a été renouvelé par les mêmes partenaires pour la période 2023 – 2026.

Les principes fondateurs

Le droit à la liberté de l'expression artistique et de création, dans la diversité de ses formes, comme des droits culturels des personnes.

Un modèle économique de non rentabilité que la nature même de ces projets implique.

L'équité territoriale comme fondement à un aménagement régional soucieux du développement culturel, social, économique de tous les territoires dans le respect de la spécificité de ces territoires et de leur complémentarité.

La solidarité entre les acteurs des arts plastiques et visuels par la coopération des acteurs à toutes les échelles territoriales.

L'horizontalité des relations entre tous les acteurs, quel que soit leur rôle dans l'écosystème et leur échelle d'actions, s'appuyant sur la reconnaissance mutuelle du travail propre à chacun.

La consolidation d'une culture de travail commune basée sur le respect des cadres socio-économiques dans lesquels se déploient les activités et la concertation entre les représentants des différentes parties prenantes.

Le droit à l'expérimentation en termes de pratique, de méthodologie et d'organisation. Ce droit s'accompagne d'une évaluation des actions et des dispositifs menés.

L'intégration de stratégies de résilience pour prendre en compte la transition écologiques dans l'ensemble de la filière.

Les objectifs en 3 axes

I. La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels par :

- 1/ la consolidation de la rémunération artistique et le respect des droits des artistes ;
- 2/ l'accès des artistes aux outils de professionnalité ;
- 3/ une connaissance partagée par tous les acteurs de l'environnement administratif et juridique lié au travail de la création ;
- 4/ le développement de collaborations avec les acteurs du secteur privé et du marché de l'art ;
- 5/ le soutien à la mobilité régionale, nationale et internationale
- 6/ la représentation professionnelle régionale des artistes-auteurs et des indépendants ;
- 7/ la reconnaissance et la consolidation des parcours professionnels pour l'ensemble des métiers de la filière.

II. Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région au travers :

- 1/ de la coopération entre les acteurs de la filière et avec les autres secteurs d'activités ;
- 2/ d'un accès équitable à l'information et aux ressources professionnelles ;
- 3/ d'une meilleure prise en compte du secteur à différentes échelles de collectivités territoriales et dans le développement local ;
- 4/ d'une attention particulière portée aux territoires considérés comme prioritaires ou enclavés ;
- 5/ l'appui à l'observation de la filière et à la recherche universitaire ;
- 6/ le soutien à l'émergence d'une scène régionale des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.

III. Le développement de la relation entre création artistique et société :

- 1/ Prise en compte sur le long terme de la rareté des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement
- 2/ Prise en compte de la nécessité du progrès social.
- 3/ Association de la pérennité économique avec la responsabilité sociale et la préoccupation environnementale.
Par exemple :
 - nouvelles modalités de rencontre avec les œuvres ;
 - enjeux écologiques dans les stratégies de gestion des activités du secteur ;
 - droits culturels, inclusion et participation de toutes les personnes à la vie culturelle.

- 4/ Respect de l'égalité entre les sexes et lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

DOCUMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE FILIÈRE À TÉLÉCHARGER

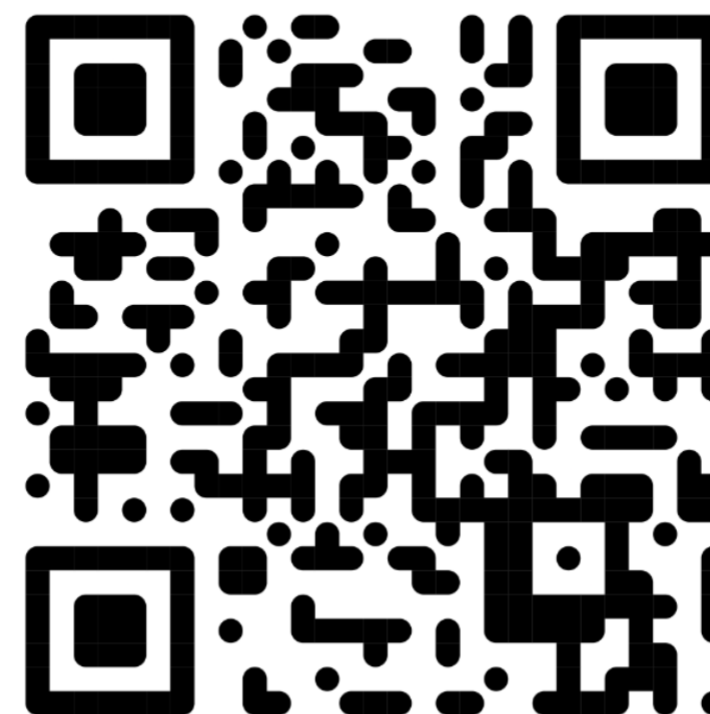
Le contrat de filière arts plastiques et visuels 2023-2026

L'annexe du contrat de filière 2023-2026 : programme d'actions

Le contrat de filière arts plastiques et visuels 2018-2020

La convention d'application 2018

L'annexe de la convention : actions 2018



<https://reseau-astre.org/contrat-de-filiere/presentation/>

(Téléchargement des documents en bas de page)

POST-IT

Propositions brutes, avant synthèse

Appels à candidatures

- Valoriser et rémunérer le temps de travail des montages de projets (appels à projets, etc).
- Rendre les dossiers de candidature plus simples à réaliser car beaucoup de travail non rémunéré
- Simplifier les dossiers d'appels à résidence/ projets à remplir/ créer. -> Base identique pour tous les appels pour ne pas avoir à tout refaire à chaque fois! et gagner du temps!
- Simplification des démarches de demandes de soutien/ subvention
- Sortir de la logique d'appels à projets qui fragilise et qui développe la concurrence
- Index de résidences classé par échelle : grosses résidences, moyennes résidences (peu relayées), petites résidences (pas du tout relayées)
- Un site qui regroupe les artistes et les appels à projets
- Marchés publics :
 - donner en une fois la totalité du versement (car les artistes ne peuvent faire d'avance de trésorerie)
 - simplifier les attentes administratives du dossier de candidature.
- Adapter les appels à projets et marchés publics à la réalité du statut des artistes-auteurs (Micro BNC)

Expositions

- Créer une asso pour transformer des magasins vides en lieux d'exposition = à voir avec les collectivités
- Soutien financier à la création de structures d'exposition et de résidences émanant des artistes (sans asso)
- Une plus grande facilité d'avoir un budget « sortie culturelle » pour éduquer les élèves aux arts plastiques par des expositions en dehors des FRAC.
- Un camion/ expo qui se stoppe dans différents quartiers et communes avec un rôle de formateur aux arts
- Rencontre avec les œuvres : exposition itinérantes. Coopération ? Qui finance ?

Mise en lien

- Lieu de parole pour artistes et acteur. ices culturel.les
- Lieux de parole avec suite
- Lieux de parole pour les artistes
- Animation de temps d'échange enca-

drés par une personne formée

- Créer des événements réguliers par département de rencontre des artistes
- Construire les liens entre artistes → Créer un réseau d'artistes qui souhaitent ouvrir leurs ateliers ponctuellement avec d'autres artistes → peut-être filtrer par type de travail et centre d'intérêt
- Proposer des relations de m.parrainage entre artistes et non-artistes ou entre artistes établis et artistes en début de carrière
- Mettre en lien chercheur.euses et artistes par des rencontres départementales. Ex : 1 rencontre par an
- Mise en lien avec les mécènes → outils, plateforme, index ? Pour les artistes qui cherchent des mécènes et inversement
- Créer un annuaire des entreprises prêtes à mécéner des projets
- Faciliter la mise en contact des artistes avec les autres secteurs
- Créer des outils permettant de mettre en relation artistes et entreprises privées

- Accès à un fichier présentant les acteur. ices économiques privés pouvant participer au financement d'un projet
- Une fois créée une structure de rencontre (artiste/ entreprise) faire entrer l'art en entreprise (prêt, expo, rencontre, location d'œuvre, performance) de manière pérenne. Dans un second temps l'entreprise peut aller chez/ vers l'artiste
- Créer des moyens de rencontre artistes/ secteur privé pour faire entrer les artistes en entreprise
- Développer les résidences en entreprises et services publics
- Créer un annuaire de référencement de tous les artistes de la région et de chaque département avec des filtres par pratique
- Mise en contact des artistes régionaux (annuaire)
- Annuaire des artistes indépendants par région, département, type d'activité
- Annuaire numérique des artistes par région
- Base de données de tous les artistes de chaque territoire
- Plateforme de regroupement des artistes, de leurs pratiques et démarches
- Création d'index des types des artistes et collectifs d'artistes

Accompagnement professionnel

- Avoir un.e référent.e départemental.e sur toutes les questions artistiques – relais d'information
- Un.e référent.e d'artiste dans chaque département
- Proposer un suivi d'artiste- auteur.ice à la manière des services civiques (structure qui s'enquiert de comment se passe le travail de l'artiste, rdv obligatoires, proposition de formations professionnalisantes ou non), dans l'idée notamment de faire remonter les revendications.

Formation

- Accès à des formations. Accompagnement juridique
- Lieux + accès à la formation continue localement + échanges avec autres pratiques artistiques
- Formation continue : référencer localement les artistes qui peuvent enseigner leurs pratiques à d'autres artistes et les rémunérer par le biais des cotisations perçues par l'ursaff au titre de la formation continue

Santé

- Visite médicale annuelle gratuite avec analyses/ toxicité de certains produits/ prévention
- Échanges entre artistes et professionnel. les et industriel.les des peintures, encres, etc. → + respectueux.
- Reconnaître le lien entre la création artistique et le bien être... pour publics + créateur.ices.

Outils

- Défraiement des artistes pour les déplacements professionnels
- Mutualiser l'emploi d'un.e comptable / agent administratif pour alléger le travail administratif (comme pour les compagnies)
- Où trouver l'information et les ressources pro ? Avoir un site unique clair et accessible avec une personne référente dans les villes locales – trop d'observateurs et de recherches pas assez d'importance donnée aux acteur.ices elleux-même.
- Avoir un outil regroupant tous les appels à projets et à résidences avec un filtre pour les artistes en début de carrière
- Une base de données des artistes locaux.les disponibles à les écoles.

- Bottin des artistes, des galeries, lieux d'expo, services et personnes à contacter pour toutes les démarches administratives et artistiques . Qui fait quoi, où ? Adresse mails + réunions
- Connaître nommément les responsables des structures capables d'aider des projets = tel + mail
- Base de données de tous les festivals d'art dans les petites villes
- Créer un annuaire des lieux d'exposition avec les conditions
- Référencement d'espaces de création (ateliers)

Écologie

- Lieu de récupération des matériaux pour la création
- Organiser la récupération de matériaux post-événements (ex : matériel après une exposition, surplus)
- Création de ressourceries
- Les artistes vivant la précarité sont généralement et un peu par obligation très conscients des enjeux écologiques, environnementaux et sociaux. La violence est avant tout *sociale* à l'encontre des artistes elleux-même.
- Pas de contraintes socio-écologiques pour la création et l'acceptation des dossiers de candidature

Rémunérations

- Revenu minimum pour artistes professionnel.les
- Application du droit de représentation par les organismes publics (mairie, communauté de communes)
- Respect des droits en matière de rémunération en cas d'exposition et droits d'auteurs dans les lieux institutionnels et privés.
- Obligation de payer les droits d'accrochage pour toutes les mairies qui profitent des artistes pour faire de l'animation.
- Des outils professionnalisés comme référence pour rémunération
- Rétribution généralisée (référentiel de rémunération) connaissance de nos droits
- Application des recommandations ASTRE dans l'ensemble du territoire sur la rémunération des artistes
- Information des lieux d'exposition sur leurs obligations de location de lieux

d'exposition : ambiguïté
animation de la ville = rémunération
exposant.e : siret/ ursaff

- Création de contrats de travail à temps partiel spécifiques aux artistes-auteurs → Statuts et salaires particuliers
- Ambiguïté des « galeries », des collectivités → Animation/ Commerce
- Circulaire soit commerciale loi du travail art. L.382-1, soit animation code de la propriété intellectuelle art. L.122-2

Contrat de filière

- Contrat de filière : les objectifs sont-ils réalisés ? Qui juge et fait les retours ? Comment et qui met en place les améliorations ?
- ⇒ Travail sur les objectifs existants avec un regroupement des artistes. Cette voix doit être cohérente et réfléchie et comprise en amont → Astre → Drac → Région → Etat
- Un.e référent.e d'artiste dans chaque département
- Proposer un suivi d'artiste- auteur.ice à la manière des services civiques (structure qui s'enquiert de comment se passe le travail de l'artiste, rdv obligatoires, proposition de formation professionnalisante ou non), dans l'idée notamment de faire remonter les revendications.

Politiques

- Faire une circulaire venant du ministère de la Culture et destinée aux collectivités ⇒ Rémunération artistes et/ou loi du travail art. L.382-1
- I.6 (représentation pro) : que celui-ci soit plus clair et intégré dans la vie culturelle : les artistes guident + aident les agglom. villes avec leurs programmes culturels. Comment ? A voir.
- Il y a un manque de connaissances au niveau des arts visuels. Les artistes peuvent jouer un rôle à guider et éduquer.
- Faire de la pédagogie auprès des collectivités pour qu'elles investissent mieux leur rôle d'acteur et de soutien de l'art
- L'adjoint.e à la culture doit :
 - avoir de la culture !
 - et une connaissance des acteurs du territoire
 - et aimer la culture y compris arts plastiques
- Développer le pôle « attaché.e culturel. le » des municipalités
- Visites des ateliers obligatoires par les per-

sonnes en charge des subventions

- Rencontres régulières avec les directeur.ices de lieux présentant des programmations liées à l'activité de l'artiste.
- Inégalité entre artistes cotisants et artistes non-cotisants → les charges ne sont pas les mêmes [illisible] du « marché » de l'art
- Décloisonnement art contemporain ↔ art moderne.
- Avoir accès aux mêmes droits (aides, appels,...) subventions/ être reconnu.e de la même manière en étant coopérative d'activité et d'emploi culturelle et artistiques (ORIU) par rapport au statut d'artistes-auteurs.
- Enlever la barrière entre art et artisanat pour les subventions : ie : céramistes, poteries
- Toujours decloisonnement entre art contemporain et art moderne ⇒ accessibilité de la scène artistique à tous.tes les artistes
- Tenir compte de la statut de professionnel et ne pas mélanger pro et amateurs
- Ouvrir les fracs aux artistes (professionnels) installés localement (exposition, catalogue)

Non utilisés

- Connaître nommément les responsables des structures capables d'aider des projets (tel + mail) / y compris les non syndiqués/ ça rejoint le point 3 de pérenniser les projets.
- Harmonisation des connaissances des acteur.ices territoriaux.les
- Je ne vois pas pourquoi les artistes seraient des êtres à part dans notre société. Iels ont les mêmes problèmes que tout le monde. Iels sont aussi impuissants que les autres citoyen.nes pour agir au-delà de leur sphère de contact
- Atelier, transmission, savoir, artistes aux publics

GROUPE

ARTISTE

Temps 1 - Tour de table et interconnaissance (20 minutes)

- Nous vous proposons tout d'abord de faire un tour de table pour vous présenter brièvement - présentation de chacun-e (nom, lieu, activité)

Temps 2 - Les formes de regroupements collectifs connues (30 minutes)

- Quelles sont vos expériences passées ou présentes autour d'engagements collectifs, dans vos vies professionnelles et/ou personnelle ?
(organisation du groupe, façon de prendre les décisions, etc.)
- Quels étaient les points positifs et les points négatifs de ces formes collectives ?
Quelles améliorations seraient/auraient été possibles ?
- Pouvez-vous lister les formes de gouvernance* dont vous avez la connaissance, leurs avantages et inconvénients.

* Gouvernance: «Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.» (définition de l'office québécois de la langue française)

Temps 3 - Une gouvernance des artistes-auteur·ices désirable pour la représentation départementale et régionale. (40 minutes)

- Quelle sont les spécificités et les diversités artistiques du département ?
(géographies, modèles économiques, difficultés, etc.)
- Quelles façons de recueillir et de porter les besoins, idées et revendications seraient pertinentes ?
- Quelles formes de gouvernance seraient souhaitables de l'échelle départementale vers l'échelle régionale ?

GROUPES

Notes brutes concernant les formes de représentations adaptées à la Charente

Expériences passées

G1

Comité de quartier
Positif : volontaire, décisions prises collective-ment, transparence, fonctions doublées (2 personnes/ 1 poste), horizontalité
Négatif : compliqué à grande échelle, structure précaire → si une personne part, mise en péril

Entreprise
Positif : Rapidité des prises de décisions
Négatif : verticalité descendante, valorisation des personnes manque de

Coopérative
Positif : Personnes référentes, outils com relais d’info
Négatif : pas assez de rencontres, pas assez de lieu commun physique

Colocation
Positif : roulement et mutualisation des tâches
Négatif : difficulté à monter/ participer à des projets en commun

G2

Comité de quartier	- Repose sur le volontariat, la transparence et l’horizontalité - Les décisions sont prises collectivement - Pour chaque poste, il y a deux personnes.	- Difficilement transposable à grande échelle - Fonctionnement précaire : si une personne part, le collectif est mis en péril
Collectif d’artistes non associatif	- Échange et partage d’expériences - Opportunité d’expositions collectives - Force du nombre	- Investissement inégal entre les membres - Absence de légitimité auprès des collectivités
Association	- Rompre l’isolement, vivre de la générosité collective - Répartition des tâches	- Différences de caractères : difficulté à déléguer le travail, prises de pouvoir - Poids d’une structure administrative - Flou et réduction de sa liberté
Coopérative	Avoir des personnes référentes, des outils de communication et des relais d’information	Manque de temps et de lieux physiques pour se rencontrer
Colocation	Répartition et mutualisation des tâches	Difficulté à créer et participer à des projets communs
Société gérante	Déléguer des tâches de façon précise	Un cadre trop formel, qui ôte l’espace de liberté
Entreprise	Rapidité des prises de décision	Organisation verticale
Salariat	Bénéficier de l’expérience des autres collaborateur.ices	Une structure trop forte, qui ôte la liberté et produit une perte de sens
Couple + entreprise	Répartition précise de tâches clairement définies	Des tâches administratives
Dans la vie en général	Partager des connaissances, complémentarité des connaissances.	

G3

Collectif d’artistes non associatif :
Positif : Échanger, partager expériences, expos collectives, + fort.es quand on est à plu-sieurs
Négatif : 1 ou 2 personnes travaillent, les autres glandent, pas légitime auprès des collec-tivités

Association :
Positif : Pour ne pas s’isoler, répartition des tâches, belle dynamique humaine, générosité
Négatif : j’aime travailler seule, je ne délègue pas, Catégories floues – espace de liberté ré-duit – pouvoir et prise de pouvoir selon caractères – pesant forme structure administrative

Société gérante :
Positif : délégation précise
Négatif : Cadre trop formel, retire l’espace de liberté

Salariat :
Positif : ouverture, l’expérience des autres collaborateur.ices
Négatif : trop structuré, manque de liberté et perte de sens

Couple + entreprise :
Positif : répartition des tâches bien définie
Négatif : les tâches administratives

Dans la vie en général :
Positif : partager des connaissances, complémentarité des connaissances.

Gouvernance désirable

G1

I) Charente = rurale, artistes éclatés sur le territoire, population âgée, conservateur, beaucoup d’événements assez reconnus, Angoulême Unesco ville de l’image → visibilité, reconnaissance =, financement majoritairement sur les arts/métier de l’image.

II) Recueillir et porter les besoins : lieu physique, événements rencontres, structure Une Fabrique Pola en Charente, créer du lien avec les départements/villes voisines.

III) Forme de gouvernance :

- horizontalité
- voir encart au [illisible]
- Conseil/groupement de personnes/asso d’artistes --> va revoir et valider les outils proposés
- Faire de la médiation
- Vérifier que les objectifs sont remplis

Forme coop : Scic Société Coopérative d’Intérêt Collectif ?
→ est-ce qu’une forme coopérative peut ne vivre que d’argent public ? (Scic/Scoop)
→ Voir Scop Nouvelle Aquitaine
- Syndicat ?

G2

Charente = milieu culturel très clivé : Urbain/ rural, Art moderne/ contemporain,?générationnel ?, Artistes légitimes (école d’art, relayés par les structures)/ pas légitimes (autodidactes, auto-organisés)

Court terme : Se débrouiller comme la coordination l’a fait → organiser des rencontres -->Quel statut juridique pour ceux qui s’en chargent (représentativité/ enquête) ?

Long teme : Créer des structures de suivi professionnel pour les artistes. (Comme la ligue de l’enseignement pour les services civiques ou Charente emploi de la CAF pour les RSAistes)
Artistes ← aide active/ soutien Ecoute/ rdv obligatoires Organisation de rencontres entre artistes / Mise à dispo d’un.e réfé-rent.e → La Structure ← Compte rendu Recueil de données Alertes → Etat/ DRAC/ Ministère/ etc.

G3

Délégation d’artistes volontaires (regroupement libre) 1-2 par Canton + délégués départementaux (2 ans max/ 1 an non/ 2 an) + secrétaire et administration hors artistes (qui peuvent couvrir plusieurs régions). Délégation de trois instances → agréées (par les 3 pieds de la table) Ministère, Région/ départements, Astre, DRAC secteur culturel des grandes villes
Recueil des problèmes auprès des artistes par réunions cantonales (présentiel/ visio) Information auprès des artistes
On remonte les informations vers les instances (il y a des délégué.es qui siègent dans toutes les instances) → délégué.es ré-munéré.es
→ Mission à durée déterminée (6 mois ou 1 an) ex : 6 mois pour une mission, 1 an pour un travail de fond. Mandature.

Agence : voir les stats et mission GIEI ?

Les artistes pour la concertation

concertation.aa.na@gmail.com